

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

LUNDI 30 MARS 2026 A 19h00

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 mars 2026
- 3) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 mars 2026
- 4) Fixation du montant des indemnités de fonction des élus
- 5) Création et composition des commissions communales
- 6) Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- 7) Fixation du nombre de membres au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- 8) Election des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
- 9) Modification de la commission locale du site patrimonial remarquable (SPR) de Haute-Bonne
- 10) Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs
- 11) Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal
- 12) Acquisitions de parcelles sur l'emprise de la voie verte et le long de la RD 907
- 13) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 14) Informations et questions diverses

A Bonne, le 26 mars 2026

Le Maire,
Denis SERVAGE

